

## La loi, elle en dit quoi ?

### Au niveau français

La **Constitution Française** contient des principes généraux et précise :

- Nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances..
- La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits.

-> Les discriminations sont prohibées par le Code du travail.



*La dignité humaine est inviolable.  
Elle doit être respectée et protégée.*

### Au niveau européen

Le **Conseil de l'Europe** peut prendre toutes les mesures nécessaires en vue de combattre les discriminations fondées sur l'apparence physique, le sexe, la race, les origines ethniques ou sociales...

La **Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux** interdit toute discrimination fondée sur quel critère que ce soit.



## Qui peut m'aider en AQUITAINE ?

**Ordre des Avocats :**  
- Agen : 40, rue Montaigne  
Tél. : 05 53 98 03 15  
- Marmande : 1, place des Droits de l'Homme  
Tél. : 05 53 93 39 67

**Ligue des Droits de l'Homme :**  
B.P. 5-33.23 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 51 79 78

**Ligue des Droits de l'Homme :**  
Maison citoyenne  
46, rue de la Convention - 47300 Villeneuve sur Lot  
Tél. : 06 82 50 01 35

**Pôle Emploi :**  
51 rue Albert Camus, 47000 Agen

**Mission locale :**  
- Agen : 110 Bd de la Liberté, 47000 Agen  
Tél. : 05 53 47 56 62  
- Marmande : Rue de l'observance, 47200 Marmande  
Tél. : 05 53 64 47 88  
- Villeneuve sur Lot : Rue Darfeuille 47300

**Ligue des Droits de l'Homme :**  
B.P. 5-33.23 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 51 79 78

**Ligue des Droits de l'Homme :**  
Maison citoyenne  
46, rue de la Convention - 47300 Villeneuve sur Lot  
Tél. : 06 82 50 01 35

**AIDES :**  
Délégation du Lot et Garonne  
53, boulevard Scaligner,  
BP 315  
47008 Agen cedex  
Tél. : 05 53 67 24 07

**Ils vous orientent et vous soutiennent :**

**HALDE :**  
11 rue Saint-Georges,  
75009 Paris  
N° national : 08 1000 5000  
www.halde.fr  
Correspondante locale :  
Mme MOUCHEZ  
Tél. : 06 24 64 40 37

**CJM - AVIC 47 :**  
3 rue Louis Vivent, 47000 Agen  
Tél. : 05 53 66 23 03

**Association AMARE :**  
INDL Avenue Michel SERRES, 47901 Agen cedex 09  
Tél. : 05 53 48 06 91

**Organisations syndicales :**  
Rue des Frères MAGEN, 47000 Agen :  
- CFDT : 05 53 66 39 90  
- CFTC : 05 53 47 66 19  
- CFE-CGC : 05 53 66 24 09  
- CGT : 05 53 47 10 05  
- FO : 05 53 47 28 42

**Conseil des Prud'Hommes :**  
1050 bis, avenue Jean Bru, 47000 Agen  
Tél. : 05 53 68 49 00  
Marmande : 1, place des Droits de l'Homme, 47200 Marmande

**Comité local M.R.A.P. Agen :**  
M. PITIOT  
Tél. : 05 53 95 30 72  
Comité local M.R.A.P. Marmande :  
Mme LOISEL  
Tél. : 05 53 20 08 28

**DIRECCTE :**  
997 avenue Jean Bru, 47000 Agen  
Tél. : 05 53 68 40 40

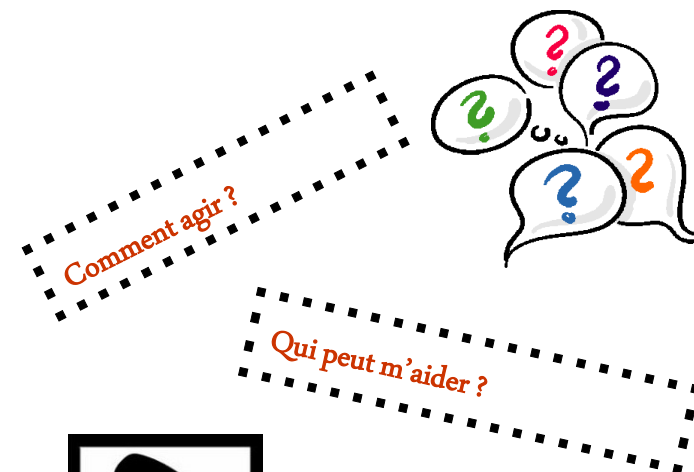
**DDCSPP :**  
935 avenue Jean Bru, 47916 Agen cedex 09  
Tél. : 05 53 77 48 30

**Procureur de la République :**  
Tribunal de Grande Instance d'Agen  
Avenue De Lattre de Tassigny, 47015 Agen cedex  
Tél. : 05 53 77 95 00

**DPH :**  
Hôtel du département, 1633 avenue Maréchal Leclerc, 47000 Agen  
Tél. : 05 53 69 40 00



## Victime de discrimination liée à l'apparence physique



Maison de l'Europe  
6 bis rue de Strasbourg  
47000 AGEN  
05 53 66 47 59

agen.europe@wanadoo.fr  
maison europe.eu

Des professionnels ...

... et des structures

... aux côtés des citoyens et des salariés



## L'inspecteur du travail

Il contrôle l'application des normes sociales d'origine légale, réglementaire ou conventionnelle; il constate ainsi les infractions à ces dispositions.

## Le médecin du travail

Il a un rôle exclusivement préventif consistant à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Il est compétent pour proposer des mesures individuelles justifiées par l'état de santé physique ou mentale, l'âge ou la résistance physique des travailleurs.



## Le chef d'entreprise ou

Il est le premier acteur dans l'entreprise de la lutte contre les discriminations et le premier concerné par les interdictions de discriminations dans tous ses actes de gestion du personnel.

L'employeur a une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs dans l'entreprise.



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Il contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des salariés. Le CHSCT doit être consulté avant toute décision d'aménagement induisant des modifications importantes au sein de l'établissement.

## Les Délégués du Personnel

Leur mission consiste à veiller au respect des droits des personnes et des libertés individuelles dans l'entreprise.

Ils jouissent d'un « droit d'alerte » à destination de l'employeur dans le cadre de la protection des libertés individuelles des salariés et de la lutte contre les discriminations.

## Le Comité d'Entreprise

Bien qu'ayant un rôle limité, il est consulté tous les ans sur la situation comparée des hommes et des femmes.

Il peut, par ailleurs, être consulté sur le plan de l'égalité professionnelle.



La HALDE

Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour

La HALDE contre les discriminations prohibées par la loi. Elle conseille les victimes, les aide à faire valoir leurs droits et les oriente. Elle identifie et promeut les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité.

## Le Syndicat

Si la discrimination porte atteinte à une profession qu'il représente, le syndicat peut exercer en justice toutes les actions qui naissent de l'interdiction des discriminations et du principe d'égalité salariale. Il peut agir en justice en lieu et place du salarié victime.

## L'organe judiciaire

Toute personne qui a subi un préjudice peut en obtenir réparation en saisissant les Juges d'une demande en dommages et intérêts à l'encontre de l'auteur des faits. On ne peut dénoncer une discrimination sans élément de preuve, la justice décidera si tel ou tel élément en est un.

